

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la proposition du député méritera peut-être d'être étudiée plus tard, mais pour le moment, je crois qu'il serait prématuré que le gouvernement intervienne et dicte leur conduite aux syndicats.

LA GRÈVE DES POSTIERS—LE MOTIF DU REFUS DE
PRÉSENTATION D'UNE MESURE DE RAPPEL EXÉCUTOIRE AU
TRAVAIL

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Je me demande si le premier ministre pense que Pâques serait un moment approprié.

Il y a quelques instants, pendant une conférence de presse, le ministre des Postes a déclaré qu'il n'y avait, et je cite: «Plus rien à négocier». Comme la reprise des négociations sera par conséquent inutile, pourquoi le gouvernement refuse-t-il toujours de forcer le retour au travail par une loi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il me semble qu'il s'agit là d'une question oratoire. Il y a déjà eu des grèves et le gouvernement n'est pas toujours intervenu par une loi pour y mettre fin. La grève est une arme économique utilisée par une des parties dans les négociations, et elle finit par se retourner contre les membres du syndicat. Quand nous constatons que le public en souffre encore plus que le droit aux libres négociations collectives, c'est alors que le gouvernement intervient.

LA RÉOUVERTURE POSSIBLE DES BOÎTES AUX LETTRES—LE
VOLUME ESTIMATIF DE DISTRIBUTION DU COURRIER

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Le gouvernement a déjà dit qu'il est temps d'intervenir lorsque les négociations n'ont plus aucune utilité.

J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Postes, monsieur l'Orateur. Lors d'une conférence de presse il y a quelques instants, le ministre a déclaré qu'on rouvrirait les boîtes aux lettres. Dirait-il à la Chambre combien de courrier sera distribué par rapport au volume habituel, ou n'est-ce là que de la frime?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, tout dépendra dans quelle mesure le public se servira des boîtes.

Une voix: Parlez-vous du public canin?

M. Mackasey: Je rappelle à l'honorable représentant que sa position actuelle est diamétralement opposée à celle qu'il affichait lorsque les pompiers à l'aéroport de Vancouver ont quitté le travail illégalement.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

SYNCRUDE—LE RISQUE DE FORTES ÉMISSIONS D'ANHYDRIDE
SULFUREUX—LES MESURES PRÉVENTIVES ENVISAGÉES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement fédéral a reconnu la semaine dernière que, bien qu'il ait investi environ 100 millions de dollars dans le projet Syncrude, il n'a toujours pas de représentant au futur conseil d'administration qui dirigera cette entreprise en fin de compte. On a signalé récemment que, lorsque l'usine Syncrude entrera en activité en 1978, les émissions d'anhydride sulfureux seront sept fois plus fortes qu'elles ne le seraient au moyen des techniques actuelles et, de plus, que ces émissions risquent d'être toxiques et de toucher plusieurs provinces. Aussi, en l'absence du ministre de l'Environnement, le ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement interdira, directement ou indirectement, à l'usine de fonctionner aussi longtemps qu'elle produira des émissions aussi fortes?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion pour rectifier l'erreur que renferme le préambule de la question du député. Je n'ai pas dit que le gouvernement fédéral ne participait pas à la planification ni à la gestion du projet Syncrude. J'ai dit que le conseil d'administration ne comprend pas encore de représentant du gouvernement, mais celui-ci est représenté au sein du comité de gestion qui est en fait chargé de la direction de l'entreprise.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, je suis sûr que le député aimerait la poser au ministre de l'Environnement. Il a soulevé là un problème important, de toute évidence, problème qui inquiète beaucoup le gouvernement.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. J'imagine que le ministre doit être en mesure de répondre même s'il n'est pas ministre de l'Environnement. Cette question du degré de pollution par anhydride sulfureux et liée à cela, la question des méthodes de contrôle que Syncrude doit appliquer, ont-elles été renvoyées au comité de gestion auquel le ministre a fait allusion et au sein duquel le gouvernement est bel et bien représenté? Y a-t-il eu des discussions à ce sujet et, dans l'affirmative, quelle position les représentants du gouvernement fédéral au sein du comité ont-ils prises?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, il faudrait, je pense, poser la question au ministre de l'Environnement.

● (1420)

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre veut-il dire—et là je ne cherche pas la dispute— que le cabinet ne s'est pas prononcé sur cette question, qu'il ne connaît pas par conséquent la position du gouvernement et que c'est la raison pour laquelle il renvoie la question au ministre qui n'est pas à la Chambre?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, j'ai demandé qu'on pose plutôt cette question au ministre de l'Environnement car c'est de lui que relèvent les questions environnementales.